



**APRYMMO**

SARL au capital de 8.000 € - RCS ANNECY 911 155 984  
Siège social : 631 route du Pont de Brogny 74370 ANNECY  
Tél : 04 58 10 19 99 - E-mail : pringy@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Honoraires de transaction sur le prix de vente : (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C.
De 0 à 40.000 €	3.333,33 €	4.000 €
De 40.001 à 60.000 €	8,33 %	10,0 %
De 60.001 à 80.000 €	7,5 %	9,0 %
De 80.001 à 100.000 €	7,08 %	8,5 %
De 100.001 à 120.000 €	6,67 %	8,0 %
De 120.001 à 140.000 €	6,25 %	7,5 %
De 140.001 à 160.000 €	5,83 %	7,0 %
De 160.001 à 180.000 €	5,42 %	6,5 %
De 180.001 à 300.000 €	5,0 %	6,0 %
Supérieur à 300.000 €	4,58 %	5,5 %

Ces honoraires sont à la charge du **vendeur**.

Honoraires de rédaction et suivi d'actes (HRA) si le compromis de vente est signé avec le concours de l'agence : Forfait : 250,00 € HT soit **300,00 € TTC** à la charge du vendeur.

### Honoraires de transaction à la charge de l'acquéreur – Commerces et Entreprises :

Prix de vente	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C.
Moins de 60.000 €	5.000 €	6.000 €
De 60 000€ à 150 000 €	8,33 %	10,0 %
De 150 000€ à 250 000 €	6,67 %	8,0 %
Au-delà 250 000 €	5,83 %	7,0 %

### \*Cas particulier :

➔ honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



**APRYMMO**

SARL au capital de 8.000 € - RCS ANNECY 911 155 984

Siège social : 631 route du Pont de Brogny 74370 ANNECY

Tél : 04 58 10 19 99 - E-mail : pringy@lafort.com

## Locations – Barème à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Entremise-négociation** : 240 € TTC à la charge du bailleur.

### **Honoraires pour les autres baux :**

#### **Hors habitation :**

240 € TTC partagé par moitié entre le bailleur et le locataire + état des lieux.

#### **Professionnels & Commerciaux :**

16% HT du loyer annuel HC, soit 20% TTC à la charge du locataire + Rédaction du bail 550 € TTC soit 458,33 E HT + état des lieux.

#### **Etat des lieux d'entrée :**

3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface utile à la charge du locataire et 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface utile à la charge du bailleur.

## Prestations particulières – Barème à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### **Honoraires d'état des lieux :**

#### **(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)**

3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

**Honoraires de rédaction d'acte/avenant au bail** : 240 € TTC à la charge du locataire.

## Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

### **Honoraires de gestion :**

De 5% HT des sommes encaissées (loyer + charges) soit 6% TTC à 8,33 % HT des sommes encaissées (loyer + charges) soit 10 % TTC à la charge du bailleur selon pack de service mis en place et consultable en agence.

**Les affichettes de notre vitrine sont mises à jour tous les 15 jours.**